



Faire un titre de séjour pour ma mère

Par **Nanitta**, le **09/03/2023** à **17:20**

Bonjour,
J'ai ma mère qui est algérienne et qui est divorcée qui vit en Algérie, elle est âgée 72 ans et vit seule. Moi et ma sœur nous sommes ici en France depuis des années et nous avons la nationalité.
On a fait un visa long séjour l'année dernière pour essayer la faire venir ici plus souvent sans demander un visa mais ça a été refusée.
Cette fois elle a eu un visa court séjour de 3 mois, on pense à déposer un dossier pour la carte de 10ans, avec un visa court séjour peut-on le faire svp? Et si oui comment blinder son dossier? Si vous avez des astuces? Elle a qq soucis de santé qu'on va faire valoir. Elle a une petite retraite mais pas suffisante, on aide souvent mais pas forcément par virement.
Merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **09/03/2023** à **18:03**

bonjour,
voir ce lien : [carte de 10 ans ascendant à charge](#).
comme l'indique ce lien officiel, il vous faudra notamment fournir des justificatifs de votre prise en charge par votre enfant : justificatifs de votre absence de ressources et de celles suffisantes de votre enfant pour vous prendre en charge.
il y a également une visite médicale, le principe étant que votre mère ne soit pas à la charge de la France pendant son séjour, en particulier en matière de couverture maladie.
faire valoir des problèmes de santé n'est pas forcément une bonne idée, car votre mère peut se soigner en algérie.
salutations